

4 LES DÉCÈS DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL

CHIFFRES CLÉS

553 000

décès

83,8 ans

âge moyen au décès

731 €

montant moyen des
pensions au moment
du décès

21 ans

durée moyenne de
service

4.1 La mortalité des retraités du régime général

4.1.1 Les décès des retraités du régime général par sexe et par type de droits

Au cours de l'année 2021, 553 000 retraités du régime général sont décédés.

Parmi les 553 000 retraités décédés au cours de l'année 2021, 281 000 sont des femmes (51 %) et 273 000 des hommes (49 %). La proportion d'hommes parmi les retraités décédés en 2021 est supérieure à leur proportion parmi l'ensemble des retraités (soit 44 % fin 2021, cf. fiche 1.1.1.). Cela s'explique en partie par des effets différenciés de la pandémie de Covid. En effet, le nombre de décès des hommes est resté en 2021 à son niveau de 2020, alors que celui des femmes a diminué de 0,9 %.

La majorité des assurés décédés percevaient uniquement un droit direct (68 %, dont les deux tiers sont des hommes). À l'inverse, les retraités qui percevaient un droit dérivé servi seul, qui représentent 7 % du total des décès en 2021, sont à 94 % des femmes. La proportion des retraités ayant un droit dérivé servi seul est plus élevée parmi les décès de 2021 (7 %) que parmi les retraités en paiement fin 2021 (5 %). Les bénéficiaires d'un droit dérivé seul sont en effet en moyenne plus âgés que les retraités de droit direct (cf. fiche 1.1.3). Enfin, 24 % des décès concernent des retraités qui percevaient à la fois un droit direct et un droit dérivé, avec 87 % de femmes.

Répartition des décès du régime général en 2021 par sexe et type de droits

	Homme	Femme	Ensemble	% du total
Droits propres servis seuls	252 429	124 465	376 894	68%
Droits dérivés servis seuls	2 458	38 677	41 135	7%
Droits propres accompagnés d'un droit dérivé	17 797	117 634	135 431	24%
Total	272 684	280 776	553 460	100%

Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général décédés en 2021 (données arrêtées au 30 avril 2022).

Statistiques et études complémentaires



Décès et mortalité des retraités (salariés et indépendants) en 2021

M. Ménard – Cnav-DSPR – Étude n°2022-048

Tableaux et graphiques :



T4_1_1_Les décès
par droits

4.1.2 L'évolution du nombre de décès par année

Le nombre de décès par année au régime général a doublé entre 2004 et 2021.

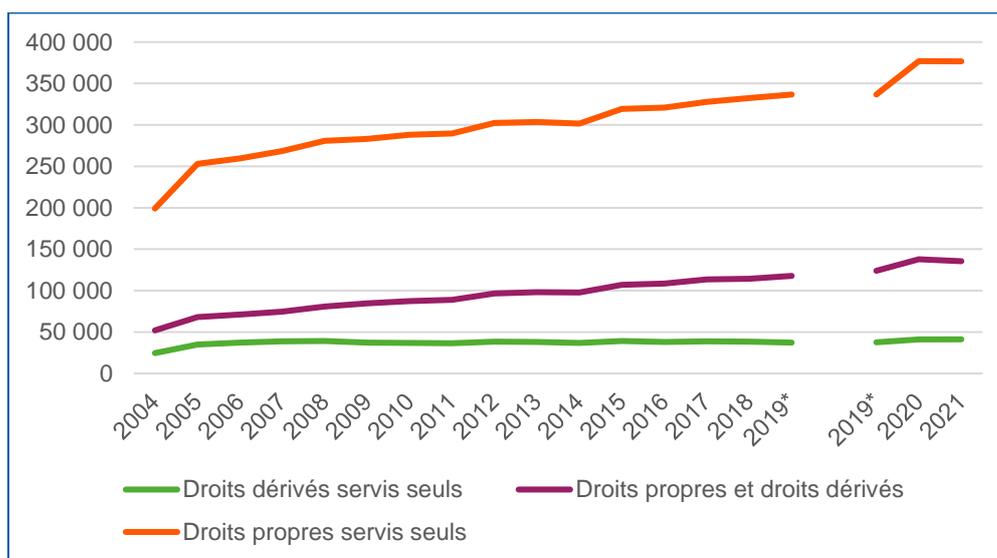
Entre 2004 et 2021, le nombre de décès annuel a augmenté de 101 %, passant de 276 000 à 553 000. Sur cette même période le nombre de retraités du régime général a augmenté de 38 %.

Le nombre de décès de droits dérivés servis seuls a augmenté de 68 % entre 2004 et 2021 passant de (24 543 à 41 135 décès annuels). Sur cette même période l'augmentation des décès de droits propres servis seuls a été de 89 % (passant de 199 120 à 376 894 décès annuels).

L'augmentation du nombre de décès depuis le début des années 2000, alimentée par la croissance du nombre de retraités, est accentuée par le vieillissement progressif de ces retraités. La première génération nombreuse du baby-boom atteint en effet 75 ans en 2021.

Au-delà de cette tendance général, les variations du nombre de décès d'une année sur l'autre résultent en général d'un contexte de mortalité particulier (grippe, canicule...). La pandémie de Covid-19 explique notamment la forte hausse des décès entre 2019 et les années suivantes.

Évolution des décès entre 2004 et 2021 par type de droit



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2021 arrêtées au 30 avril 2022).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires



Impact de la surmortalité des retraités en 2020 et 2021 sur les dépenses de retraite en France

S. Goujon – Étude de Cadr'@ge n°47 - Cnav – 2022

Tableaux et graphiques :



T4_1_2_L'évolution des décès

4.1.3 Les décès des retraités du régime général par type de droit direct

7 % des retraités décédés en 2021 étaient bénéficiaires d'une pension d'invalidité, près de 15 % d'une pension d'inaptitude.

Les pensions normales représentent assez logiquement une très grande partie des (78 %) des décès de retraités en 2022. Les femmes sont sur-représentées parmi les décès de retraités au titre de l'inaptitude puisque représentant 62 % du total des décès de ces droits. Pour les autres catégories ce sont les hommes qui sont plus nombreux. Ils représentent en effet 55 % des décès de pensions normales et 56 % des décès de pensions d'invalidité.

Répartition des décès par type de droit direct en 2021

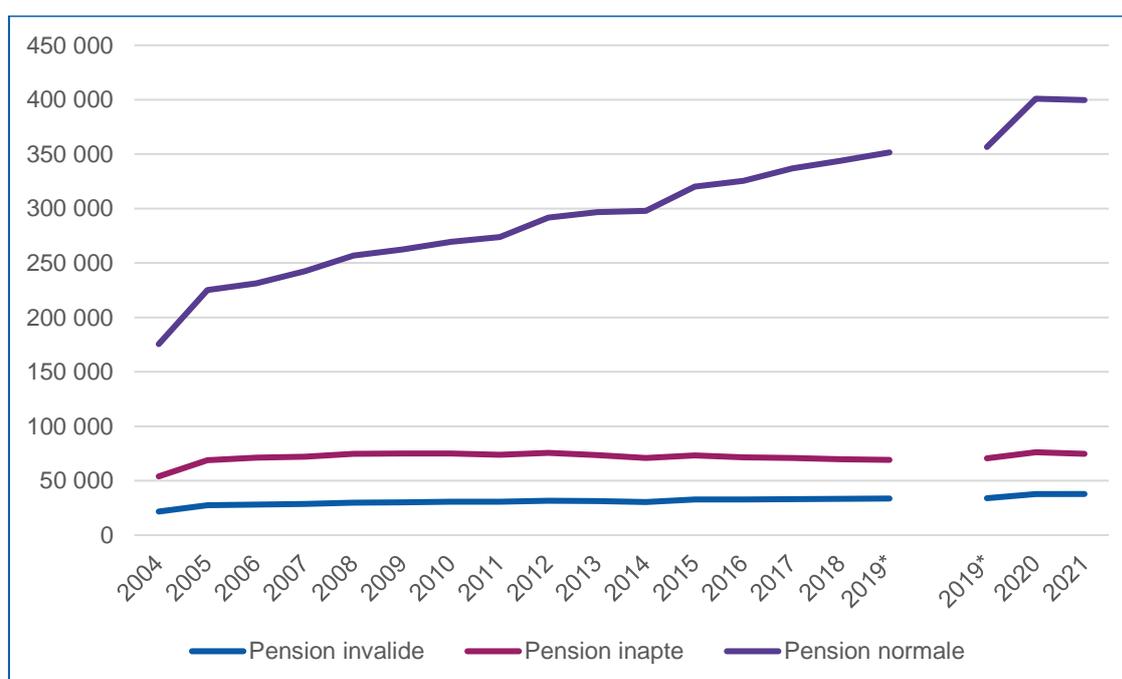
	Hommes	Femmes	Ensemble	% du total
Pensions normales	220 850	178 798	399 648	78%
Pensions d'invalidité	20 997	16 768	37 765	7%
Pensions d'inaptitude	28 297	46 473	74 770	15%
Total	270 144	242 039	512 183	100%

Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités de droit direct du régime général décédés en 2021 (données arrêtées au 30 avril 2022).

Entre 2004 et 2021, les décès de bénéficiaires de pensions normales ont plus que doublé (+ 128 %), passant de 175 000 à 400 000. Pour les pensions pour inaptitude et invalidité la hausse a été moins importante. Elle a été de 74 % pour les pensions pour invalidité (passant de 22 000 décès à 38 000) et de 38 % pour les pensions pour inaptitude (passant de 54 000 à 75 000). Ces évolutions dépendent de celles des effectifs, de la structure par âge et de la mortalité des populations concernées.

Évolution des décès par type de droit direct entre 2004 et 2021



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités de droit direct du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2021 arrêtées au 30 avril 2022).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

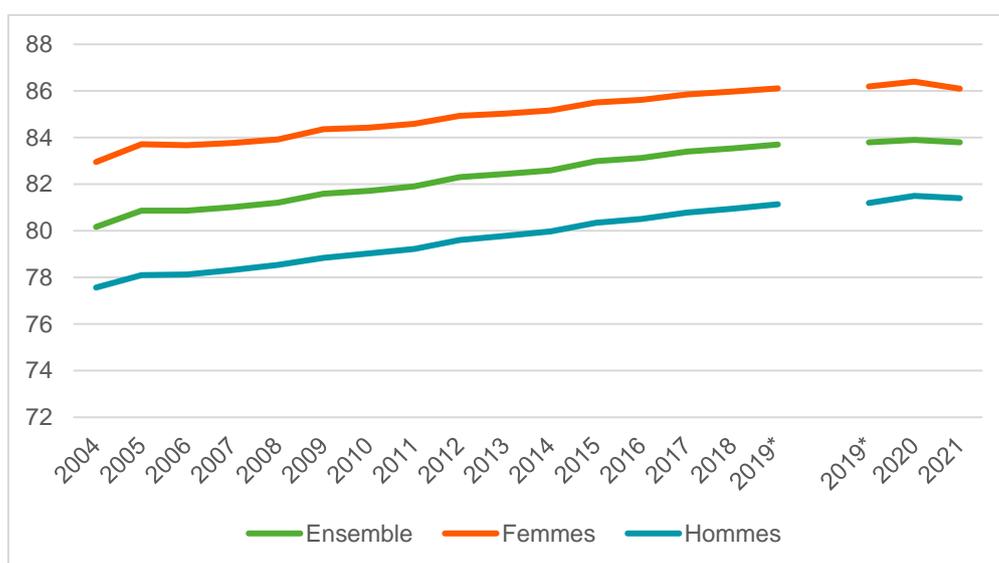
4.2 L'âge au décès et la durée de service

4.2.1 L'âge au décès

En 2021, l'âge moyen au décès était de 83,8 ans, 86,1 ans pour les femmes et 81,4 ans pour les hommes.

Entre 2004 et 2021, l'âge au décès des retraités du régime général a augmenté de 3,6 ans, passant de 80,2 à 83,8 ans soit une augmentation de 3,6 ans. Cette augmentation est légèrement plus faible pour les femmes, avec un âge au décès qui passe de 83 à 86,1 ans, soit +3,1 ans, que pour les hommes dont l'âge au décès est passé de 77,6 à 81,4 ans soit +3,8 ans.

Évolution de l'âge au décès entre 2004 et 2021



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2021 arrêtées au 30 avril 2022).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires



Tableaux et graphiques :



T4_2_1_L'âge au décès

4.2.2 La durée de service de la pension

En 2021, la durée moyenne de service de la pension des retraités du régime général était de 21 ans, 23 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes.

Les retraités du régime général décédés en 2021 percevaient un droit du régime général depuis 21,4 ans en moyenne. Cette durée de service est plus élevée pour les femmes (23,0 ans) que pour les hommes (19,8 ans), bien que ces derniers partent à la retraite plus tôt. En effet, leur âge au décès est inférieur de près de 5 ans à celui des femmes.

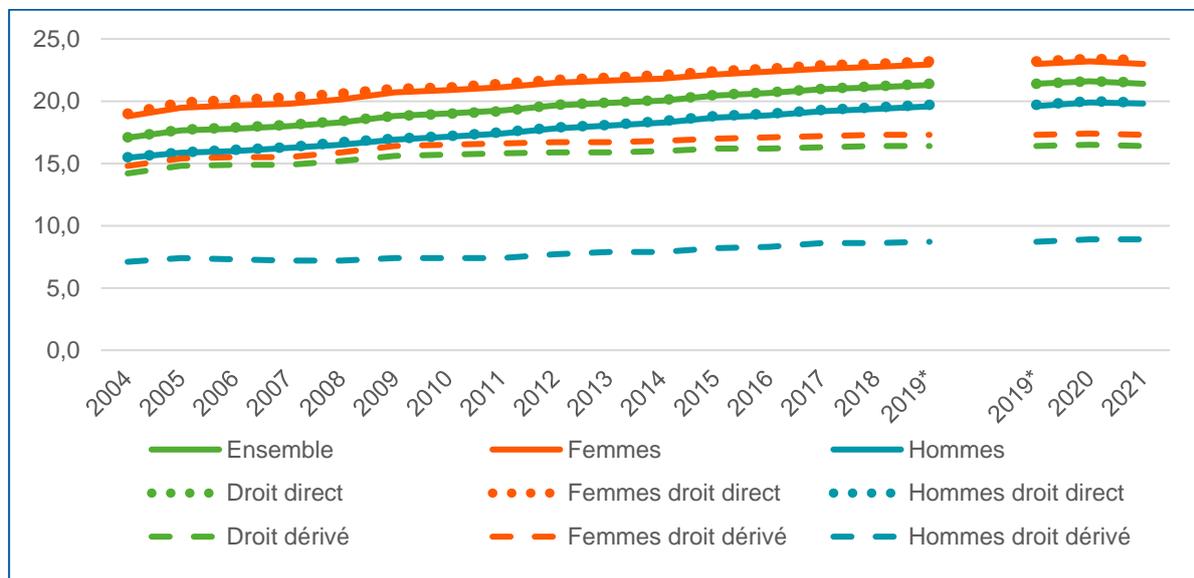
Les bénéficiaires d'un droit propre perçoivent leur droit en moyenne 5 ans de plus que les bénéficiaires d'un droit dérivé (21,5 ans contre 16,4 ans).

Entre 2004 et 2021, la durée de service moyenne de la pension a augmenté de 4 ans, passant de 17,1 à 21,4 ans. Pour les femmes cette durée est passée de 18,8 à 23,0 ans tandis que pour les hommes elle est passée de 15,5 à 19,8 ans.

La durée de service moyenne du droit direct est passée de 17,1 ans à 21,5 ans (soit une augmentation de 4,4 ans ou +25 %). Pour les hommes, cette durée de service est passée de 15,5 à 19,9 ans (+4,4 ans ou +28 %) et pour les femmes de 19,0 à 23,3 ans (+4,3 ans ou +23 % d'augmentation).

Concernant les droits dérivés, la durée moyenne de service de la pension est passée de 14,2 à 16,4 ans (soit une augmentation de 2,2 ans ou +15 %). Pour les hommes ce chiffre est passé de 7,1 à 8,9 ans (+1,8 ans ou +25 %) tandis que pour les femmes la durée moyenne est passé de 14,8 à 17,3 année (+2,5 ans ou +17 %).

Évolution de la durée de service de la pension par type de droit



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2021 arrêtées au 30 avril 2022).

* Rupture de série en 2019 suite à l'intégration des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires



Tableaux et graphiques :



T4_2_2_Durée de service

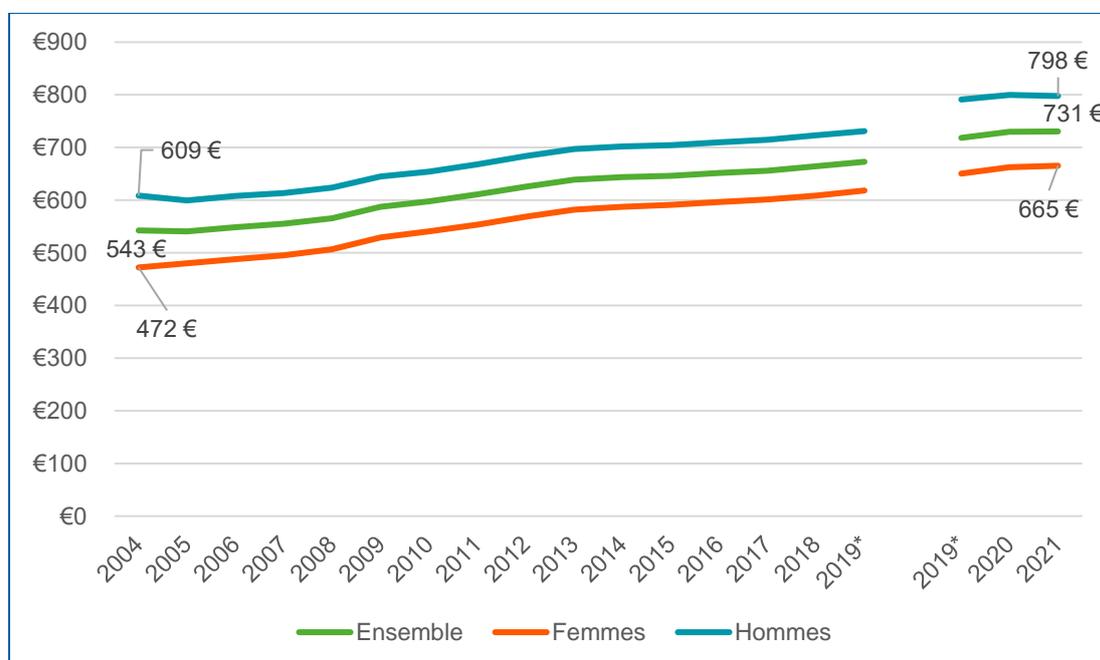
4.3 Les montants de pensions versées au moment du décès

En 2021, le montant moyen des pensions versées lors du décès des assurés était de 731 € par mois, 798 € pour les hommes et 665 € pour les femmes.

En 2021, le montant global moyen de pension des retraités lors de leur décès est de 731 € par mois. Il est inférieur à celui des retraités en paiement fin 2021 (755 €).

Entre 2004 et 2021, le montant moyen de pension lors du décès a augmenté de 35 %, passant de 543 € à 731 €. Pour les femmes cette augmentation a été plus importante puisque le montant a augmenté de 41 % (passant de 472 € à 665 €). À l'inverse pour les hommes l'augmentation n'est que de 31 % (avec des montants passant de 609 € à 798 €).

Évolution des montants de pensions versées au moment du décès entre 2004 et 2021 (euros courants)



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2021 arrêtées au 30 avril 2022).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le montant global de la retraite correspond au montant d'une mensualité normale versée au retraité par le régime général, incluant l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé, rappels exclus, tous compléments de pension inclus (majorations L. 814-2 et allocations du minimum vieillesse (Aspa, allocations supplémentaires (ancien dispositif), Asi), majorations enfants de 10 %, majoration tierce personne...). Montant avant déduction des prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

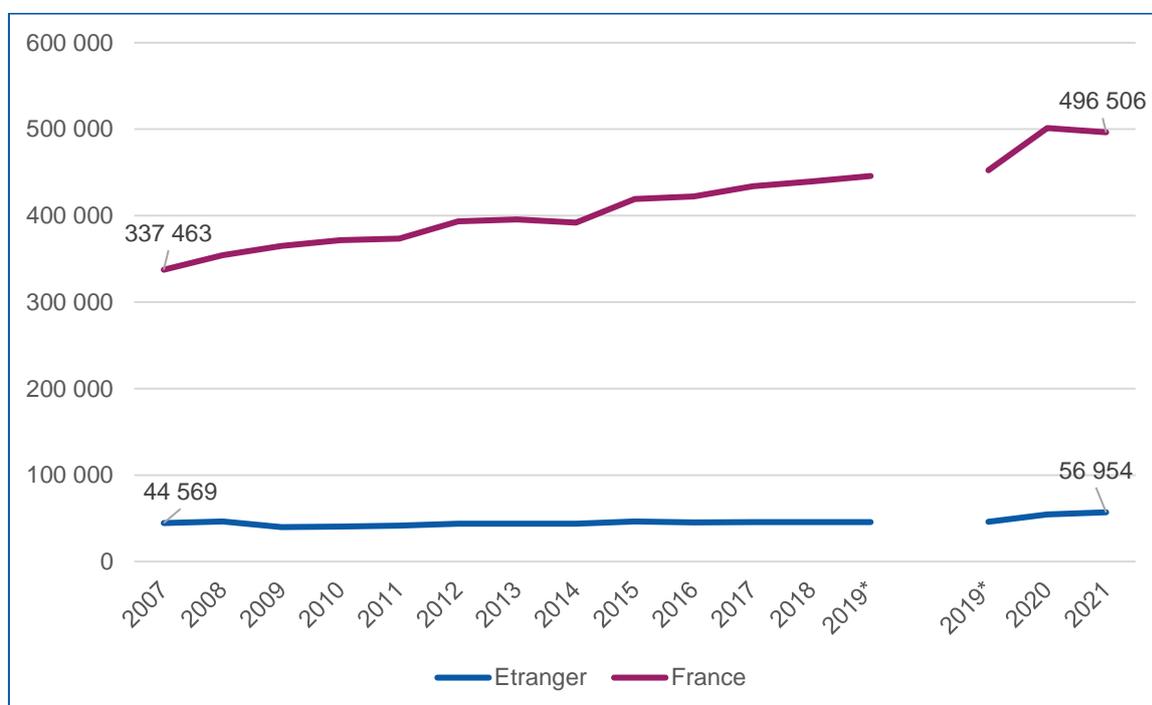
4.4 L'évolution des décès en France et à l'étranger

En 2021, sur les 553 000 retraités du régime général décédés, 90 % résidaient en France et 10 % à l'étranger

Le nombre de décès en France a augmenté de 47 % entre 2007 et 2021 (passant de 337 000 décès en 2007 à 497 000 en 2021). Concernant les retraités résidants à l'étranger cette hausse a été bien moins marquée avec une croissance de « seulement » depuis 2007 (passant de 45 000 à 57 000).

Sur cette période le nombre de retraités du régime général a augmenté de 48 % alors que l'augmentation du nombre de retraités résidants à l'étranger n'a augmenté que de 12 %, ce qui permet d'expliquer au moins en partie une hausse des décès plus importante en France qu'à l'étranger.

Évolution des décès en France et à l'étranger entre 2007 et 2021



Source : SNSP et Asur.

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2021 arrêtées au 30 avril 2022).

Statistiques et études complémentaires



Tableaux et graphiques :



T4_4_Évolution des décès